

VILLE DE CAMON

-----

DECISION DU MAIRE

**« MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC – INSTALLATION DE LANTERNES D'ECLAIRAGE LED –  
DERNIERE TRANCHE »**

**DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SOMME.**

Le Maire de la Ville de CAMON,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 24 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé de prendre certaines des décisions prévues à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales et notamment l'alinéa 25° permettant de demander à tout organisme financeur, pour les projets de fonctionnement et les projets d'investissements, l'attribution de subventions ;

CONSIDERANT que le Conseil Départemental de la Somme, dans le cadre de sa politique territoriale, accompagne les communes dans la modernisation de leur éclairage public,

CONSIDERANT le projet de la commune de Camon qui souhaite réaliser une dernière tranche afin de terminer son programme de modernisation d'éclairage public en 2022,

CONSIDERANT que le projet communal apparaît nécessaire au vu de la volonté municipale de passer l'ensemble de son parc lumineux en LED et de l'obsolescence des lampadaires sur l'ensemble de la commune et a un coût global estimé à 137 356,89 € H.T soit 164 828,26 € TTC sur la base des devis des entreprises,

**DECIDE**

ARTICLE 1 : L'aide du Conseil Départemental de la Somme est sollicitée au titre de la politique territoriale du Département.

ARTICLE 2 : Le plan de financement de l'opération est arrêté de la façon suivante :

- Subvention Conseil Départemental 40 % :	50.000,00 €
- Fonds propre Commune : (dont T.V.A)	114.828,26 €

ARTICLE 3 : Une autorisation de démarrage anticipée de travaux est sollicitée à la date du 3 octobre 2022.

Pour extrait conforme, le Maire qui atteste le non-commencement de l'opération et s'engage à ne pas en commencer l'exécution avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet.

dont Ampliation sera transmise à :

- Madame la Préfète de la Somme.
- Comptable public.

Fait à CAMON, le 26 septembre 2022

Le Maire,  
Jean-Claude RENAUX

